



Description des fichiers
« Résultats du contrôle sanitaire de l'eau du robinet »



Conditions générales d'utilisation

Producteur (« concédant ») de la donnée : « Ministère des solidarités et de la santé » (ou « Ministère en charge de la santé »)

Service en charge du suivi : Bureau de la qualité des eaux (DGS/EA4)

La licence applicable à la réutilisation de ce jeu de données est la [Licence Ouverte / Open Licence 2.0 éditée par la mission Etalab](#).

En particulier, il est rappelé que :

- Le «Réutilisateur» est seul responsable de la «Réutilisation» de l'«Information».
- La «Réutilisation» ne doit pas induire en erreur des tiers quant au contenu de l'«Information», sa source et sa date de mise à jour.



Sommaire

VERSIONS DU DOCUMENT	5
CONTEXTE ET DESCRIPTION DES DONNEES	6
L'alimentation en eau potable	6
Les captages d'eau	6
Le traitement des eaux	6
La distribution de l'eau	6
Le contrôle de la qualité de l'eau du robinet	7
La surveillance des personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE)	7
Le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé	7
Les exigences de qualité	7
La gestion des dépassements des exigences de qualité	8
Le système d'information « SISE-Eaux »	8
Descriptif des données mises à disposition	9
LISTE DES CHAMPS	10
DESCRIPTION DETAILLEE DES CHAMPS	13
1. INS – Installation	13
1.1. cddept	13
1.2. cdreseau	13
1.3. nomreseau	13
1.4. Type d'installation	13
1.4.1. codetypeinstallation	13
1.4.2. nomtypeinstallation	13
1.5. Nature de l'eau	13
1.5.1. inae	13
1.5.2. lnae	14
1.5.3. statutnae	14
1.6. Organisme exploitant	14
1.6.1. Distrcode	14
1.6.2. Distrib	14
1.6.3. Siret	14
1.6.4. Siren	14
1.7. Code BRGM	14
2. PSV – Point de Surveillance	15
2.1. Cdpointsurv	15
2.2. Nompoinstsurv	15
2.3. Inseecommune	15
2.4. Nomcommune	15
3. PLV – Prélèvement	16
3.1. Referenceprel	16
3.2. Dateprel	16
3.3. Heureprel	16
3.4. Motif du prélèvement	16
3.4.1. Finaliteprel	16
3.4.2. Libfinaliteprel	16
3.4.3. Statutfinaliteprel	16
3.5. Représentativité du prélèvement	17
3.6. Conclusionprel	17
3.7. Type d'eau du prélèvement	17
3.7.1. Cdtypeeau	17

3.7.2.	Libtypeeau	18
3.8.	Conformité du prélèvement	18
3.8.1.	plvconformitebacterio	18
3.8.2.	plvconformitechimique	18
3.8.3.	plvconformiterefbacterio	18
3.8.4.	plvconformiterefchimique	18
3.9.	Plvcomplet	19
3.10.	Plvcdorganismepayeur	19
3.11.	Typevisite	19
3.12.	Preleveur	19
3.13.	Condition du prélèvement	19
3.13.1.	Plvcondition	20
3.13.2.	Cdposition	20
3.13.3.	Libposition	20
3.13.4.	Cdvaleur	20
3.13.5.	Libvaleur	21
3.13.6.	Statutconditionprel	21
4.	RESULT – Résultat d'analyse	22
4.1.	Paramètre	22
4.1.1.	Cdunitereferencesiseeaux	22
4.1.2.	Cdunitereference	22
4.1.3.	Cdparametresiseeaux	22
4.1.4.	Cdparametre	22
4.1.5.	libMAJparametre	22
4.1.6.	libMINparametre	22
4.1.7.	libWEBparametre	22
4.1.8.	Qualitparam	22
4.1.9.	Casparam	22
4.1.10.	Statutparam	23
4.1.11.	Cdfamilleparam	23
4.1.12.	Libfamilleparam	23
4.2.	Analyse	23
4.2.1.	Cdanalyse	23
4.2.2.	Refechantillonlabo	23
4.2.3.	Datereceptionechant	23
4.2.4.	Cdlaboratoire	23
4.2.5.	Laboratoire	23
4.2.6.	Cdtypeanalyse	23
4.2.7.	Analysecdorganisme	24
4.2.8.	Analysedate	24
4.3.	Résultat paramétrique d'analyse	24
4.3.1.	Insituana	24
4.3.2.	Cdparametre	24
4.3.3.	Cdparametresiseeaux	24
4.3.4.	Cdfractionanalyse	24
4.3.5.	Rqana	24
4.3.6.	Rssigne	24
4.3.7.	Rsana	24
4.4.	Fraction analysée	25
4.4.1.	cdfractionanalyse	25
4.4.2.	libfractionanalyse	25
4.4.3.	support_preleve	25
4.4.4.	Statutfractionanalyse	25

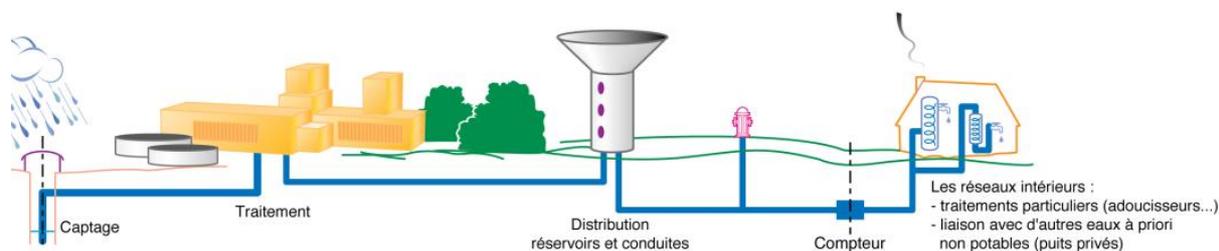
VERSIONS DU DOCUMENT

Version	Date	Objet de la modification	Chapitres modifiés
1	21/12/2018	Version initiale	
2	15/02/2019	Compléments PADSE	
3	26/04/2019	Relecture DGS	
5	14/05/2019	Suites retour distributeurs	
6	20/05/2019	Relecture DGS	
7	04/06/2019	Compléments schémas	
8	13/06/2019	Corrections licence, type de visite, motifs de prélèvements	
9	14/06/2019	Corrections, ajout partie introductive et descriptif du jeu de données	Contexte et description des données
10	27/06/2019	Relecture mérier/réglementation et finalisation avant publication	
11	28/06/2019	Mise à jour liste des champs extraits, retrait mcout, ajout conformité aux références de qualité	Liste des champs Description détaillée des champs
13	03/03/2020	Evolution du format d'export : ajout de champs complémentaires	

CONTEXTE ET DESCRIPTION DES DONNEES

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le réseau public d'eau potable dessert aujourd'hui la quasi-totalité de la population française, qu'elle habite en milieu urbain ou rural. L'eau du robinet est produite à partir d'eau prélevée par un captage dans une nappe souterraine ou dans une ressource superficielle d'eau douce (fleuves, rivières, canaux, lacs, barrages) ou d'eau de mer. Selon la qualité de l'eau prélevée, différentes étapes de traitement peuvent être nécessaires pour rendre l'eau potable et maintenir sa qualité dans les installations de stockage (réservoirs, châteaux d'eau) et dans les réseaux de distribution, jusqu'au robinet du consommateur.



LES CAPTAGES D'EAU

En France, près de 33 500 captages sont utilisés pour l'alimentation en eau potable.

96% des captages prélèvent de l'eau dans les nappes souterraines. Beaucoup moins nombreux (environ 1 300), les captages d'eaux superficielles (cours d'eau, lacs...) représentent pourtant un tiers environ des volumes d'eau captés.

LE TRAITEMENT DES EAUX

La quasi-totalité des eaux prélevées dans le milieu naturel subit un traitement, plus ou moins poussé, avant d'être distribuée à la population.

Ce traitement vise un double objectif :

- ▶ l'élimination des agents chimiques ou biologiques susceptibles de constituer un risque à court, moyen ou long terme pour la santé des consommateurs,
- ▶ le maintien de la qualité de l'eau tout au long de son transport, jusqu'au robinet du consommateur.

Les traitements dépendent de la qualité de l'eau brute : d'une simple désinfection pour les eaux souterraines bien protégées par leur profondeur et la nature géologique des terrains traversés, à des traitements plus poussés (prétraitements, coagulation, floculation, procédés d'affinage, désinfection) pour les eaux superficielles ou des eaux souterraines moins bien protégées.

LA DISTRIBUTION DE L'EAU

L'eau issue des installations de production d'eau potable est acheminée jusqu'au lieu de consommation par un ensemble d'installations de distribution (canalisations, réservoirs, surpresseurs, etc).

L'unité de distribution (UDI) correspond à un ensemble de canalisations de distribution de l'eau potable au sein duquel la qualité de l'eau délivrée est considérée comme homogène.

Tous les abonnés raccordés au réseau public d'eau potable sont ainsi associés à une UDI.

La France compte plus de 25 300 unités de distribution.

LE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

L'eau du robinet est en France l'aliment le plus contrôlé. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire, depuis le captage dans le milieu naturel, jusqu'au robinet du consommateur.

Le suivi sanitaire de l'eau comprend à la fois :

- ▶ la surveillance exercée par la personne responsable de la production et distribution de l'eau (PRPDE),
- ▶ le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS).

LA SURVEILLANCE DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU (PRPDE)

La surveillance se compose :

- ▶ d'une vérification régulière des mesures prises pour protéger la ressource utilisée,
- ▶ d'une vérification du fonctionnement des installations,
- ▶ de la réalisation d'analyses effectuées en différents points en fonction des dangers identifiés dans le système de production et de distribution de l'eau,
- ▶ de la réalisation régulière d'une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance pour les unités de distribution les plus importantes.

L'ensemble des informations ainsi collectées est consigné dans un fichier sanitaire, qui est le support du suivi de l'exploitation.

LE CONTROLE SANITAIRE MIS EN ŒUVRE PAR LES AGENCES REGIONALES DE SANTE

Le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS) comprend :

- ▶ la réalisation d'un programme de prélèvements et d'analyses d'eau en différents points des installations de production et de distribution d'eau,
- ▶ l'expertise sanitaire des résultats d'analyses,
- ▶ l'inspection des installations de production et de distribution d'eau,
- ▶ la prise de décision relative aux mesures de l'administration (autorisations, gestion des non-conformités, etc),
- ▶ le contrôle de la surveillance exercée par la personne responsable de la production et distribution de l'eau,
- ▶ l'information sur la qualité de l'eau.

Les programmes de contrôle mis en œuvre par les ARS, en application des dispositions de la Directive européenne 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et du Code de la santé publique, portent sur des paramètres microbiologiques, physico-chimiques ou radiologiques afin de s'assurer que les eaux sont conformes aux exigences de qualité réglementaires et ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs.

Les prélèvements et analyses sont réalisés par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux par le Ministère chargé de la santé et retenus par les Agences régionales de santé après mise en concurrence. Le contrôle sanitaire donne lieu chaque année à la réalisation de plus de 300 000 prélèvements d'eau et de l'ordre de 12 millions d'analyses.

[Consultez les derniers bulletins de résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau en France, commune par commune \(lien\).](#)

LES EXIGENCES DE QUALITE

Les exigences de qualité auxquelles doivent satisfaire les valeurs mesurées pour chaque paramètre sont précisées par le Code de la santé publique, en application de la Directive européenne 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

En France, les exigences de qualité sont classées en deux groupes :

- ▶ **des limites de qualité** pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé de la population. Ces limites de qualité concernent, d'une part, les paramètres microbiologiques et d'autre part, une trentaine de substances indésirables ou toxiques (nitrates, métaux, solvants chlorés, hydrocarbures aromatiques, pesticides, sous-produits de désinfection, etc.).
- ▶ **des références de qualité** pour une vingtaine de paramètres indicateurs de qualité, témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Ces substances, qui n'ont pas d'incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

Ces exigences de qualité sont notamment fondées sur les évaluations menées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour établir des « valeurs guides » en fonction des connaissances scientifiques et médicales disponibles. Une valeur guide est une estimation de la concentration d'une substance dans l'eau de boisson, qui ne présente aucun risque pour la santé d'une personne qui consommerait cette eau pendant toute sa vie.

LA GESTION DES DÉPASSEMENTS DES EXIGENCES DE QUALITÉ

La gestion des situations de non respect des exigences de qualité des eaux distribuées au robinet est très encadrée par la réglementation : elle repose sur l'appréciation, en particulier par l'Agence régionale de santé (ARS), de la situation et des risques encourus par la population. En cas de dépassement d'une limite de qualité, la personne responsable de la production et distribution de l'eau (PRPDE) doit immédiatement informer le maire et les autorités sanitaires (ARS), procéder à une enquête afin de déterminer les causes du problème et porter les résultats de celle-ci à la connaissance du maire et de l'ARS. Elle doit également prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau. En cas de risque pour la santé, l'exploitant en liaison avec l'ARS diffuse des recommandations d'usage à la population, en particulier aux groupes de population les plus sensibles.

LE SYSTÈME D'INFORMATION « SISE-EAUX »

L'ensemble des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau du robinet mis en œuvre par les ARS est géré depuis 1994 dans la base de données nationale du Système d'Information en Santé-Environnement sur les eaux (SISE-Eaux) du Ministère chargé de la santé. Cette base de données contient ainsi 25 ans d'historique du contrôle sanitaire de l'eau, soit plus de 150 millions de résultats d'analyses.

Au quotidien, les services santé-environnement des ARS s'appuient sur l'outil SISE-eaux dans le cadre de leurs missions, afin de programmer, intégrer, qualifier et gérer les données liées au contrôle sanitaire des eaux.

Les données de la base SISE-Eaux sont fréquemment exploitées à différentes échelles géographiques et temporelles pour répondre aux besoins des ARS, du Ministère en charge de la santé, ainsi qu'aux demandes de leurs différents partenaires (administrations, agences, bureaux d'étude, recherche, médias..). Cette exploitation permet de produire les bulletins d'analyses, synthèses et bilans (dont la fiche infofacture annuelle), d'informer le public et de répondre aux obligations réglementaires (notamment vis-à-vis de la Commission européenne).

SISE-Eaux constitue également un outil d'appui et d'aide à la décision en matière de politique publique de l'eau de façon générale et de gestion de la sécurité sanitaire en particulier.

Par ailleurs, cette base alimente le portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (ADES) géré par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), ainsi que divers services du Système d'Information sur l'Eau (SIE), dont les indicateurs relatifs aux services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

DESCRIPTIF DES DONNEES MISES A DISPOSITION

Les données mises à disposition sont extraites de la base nationale SISE-Eaux d'alimentation.

Elles correspondent aux prélèvements d'échantillons d'eau analysés dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des ARS, ou des contrôles complémentaires ou recontrôles associés sur toutes les installations (captages, traitement, unités de distribution) concourant à la fourniture publique d'eau via un réseau de distribution.

Les données concernent des prélèvements « complets » (validés par les ARS) et considérés comme représentatifs.

Le jeu de données se compose de deux types de fichiers : celui des prélèvements (**PLV**) et celui des résultats d'analyse (**RESULT**), le lien entre les deux fichiers se faisant par l'intermédiaire du code du prélèvement (champ 'referenceprel'). Ces deux types de fichiers sont mis à disposition distinctement pour les trois types d'installations concernés par le contrôle sanitaire : les installations de ressource en eau ou captages (**CAP**), les installations de traitement, de production et de transport de l'eau (**TTP**) et les installations de distribution de l'eau (**UDI**). Les fichiers recensent les prélèvements et résultats d'analyses réalisés ou mis à jour sur la période concernée.

Six fichiers de données sont donc mis à disposition avec une fréquence de mise à jour mensuelle, et un délai minimal d'un mois par rapport aux derniers prélèvements réalisés. Une annualisation des données sera réalisée au cours de l'année N+1 (création d'un fichier unique actualisé pour chaque année). D'autres fichiers comportant des données de référence sont mis à disposition et seront actualisés selon les besoins : table des paramètres (**PAR**), des motifs de prélèvement (**MOP**), de la nature de l'eau (**NAE**) ou des conditions de prélèvement (**CPLV**).

LISTE DES CHAMPS

Le tableau suivant présente la liste des champs des fichiers PLV et RESULT (mise à jour annuelle et mensuelle avec un mois de délai pour l'année en cours).

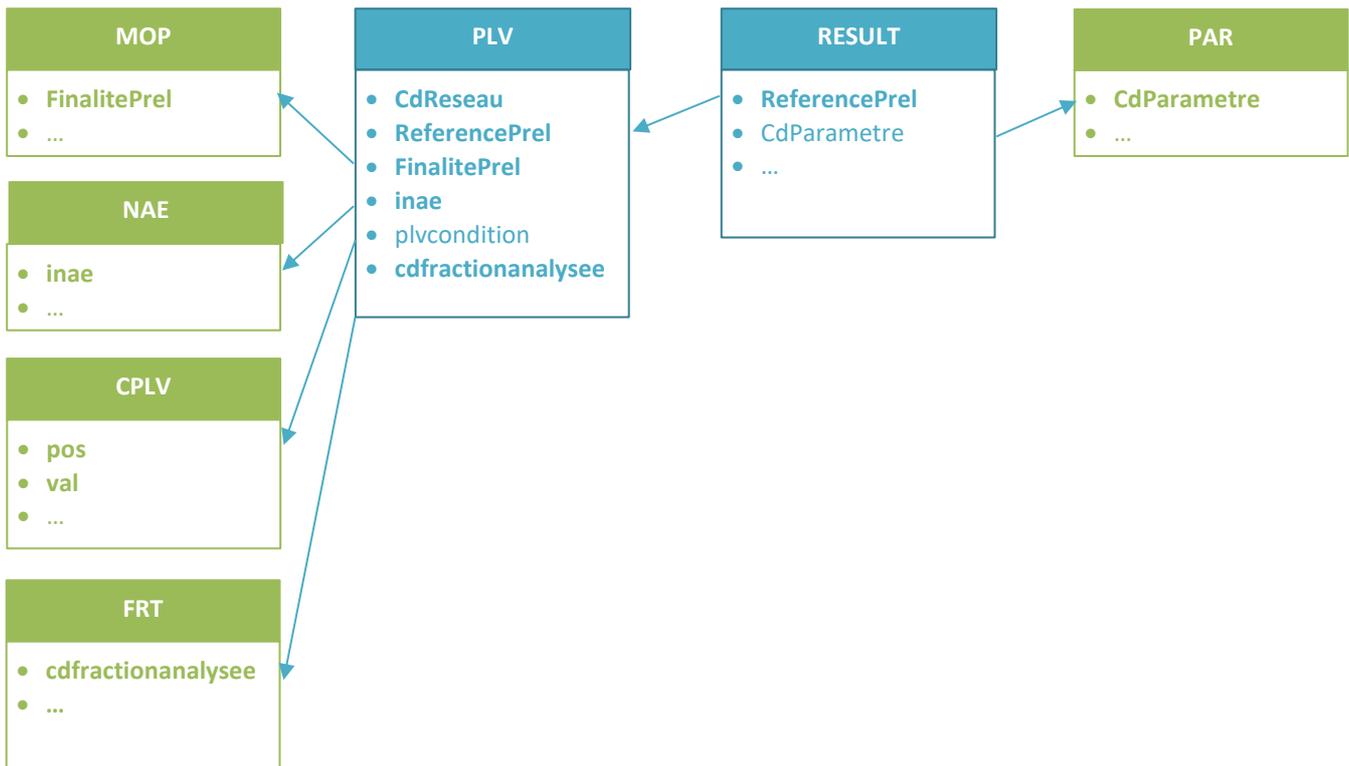
Fichier	Nom Colonne	Description	Type de champ
PLV	distrcode	Code de l'organisme exploitant (départemental)	Chaîne de caractère(8)
PLV	distrlib	Nom de l'organisme exploitant (départemental)	Chaîne de caractère
PLV	distrsiret	Code SIRET de l'organisme exploitant (départemental)	Chaîne de caractère(14)
PLV	cddept	Département gestionnaire (DD-ARS)	Chaîne de caractère(3)
PLV	inseccommune	Code Insee de la commune du point de surveillance	Chaîne de caractère(5)
PLV	nomcommune	Nom de la commune du point de surveillance	Chaîne de caractère
PLV	cdreseau	Code de l'installation	Chaîne de caractère(9)
PLV	nomreseau	Nom de l'installation	Chaîne de caractère
PLV	codtypeinstallation	Code du Type d'installation	Chaîne de caractère(3)
PLV	nomtypeinstallation	Nom du Type d'installation	Chaîne de caractère
PLV	inae	Nature de l'eau	Chaîne de caractère(3)
PLV	cdpointsurv	Code du point de surveillance	Chaîne de caractère(13)
PLV	nompointsurv	Nom du point de surveillance	Chaîne de caractère
PLV	referenceprel	Code du prélèvement	Chaîne de caractère(11)
PLV	dateprel	Date du prélèvement	Date
PLV	heureprel	Heure du prélèvement	Chaîne de caractère
PLV	finaliteprel	Motif du prélèvement	Chaîne de caractère(2)
PLV	conclusionprel	Conclusion sanitaire du prélèvement	Chaîne de caractère
PLV	cdtypeeau	Code du type d'eau	Chaîne de caractère(2)
PLV	libtypeeau	Libellé du type d'eau	Chaîne de caractère
PLV	plvconformitebacterio	Conformité bactériologique du prélèvement aux limites de qualité	Chaîne de caractère(1)
PLV	plvconformitechimique	Conformité chimique du prélèvement aux limites de qualité	Chaîne de caractère(1)
PLV	plvcomplet	Complétude du prélèvement	Chaîne de caractère(1) O/N
PLV	plvcdorganismepayeur	Code de l'organisme payeur du prélèvement	Chaîne de caractère(8)
PLV	typevisite	Type de visite	Chaîne de caractère(9)
PLV	plvcondition	Condition du prélèvement	Chaîne de caractère(3)
PLV	preleveur	Code SIRET de l'organisme auquel appartient le preleveur	Chaîne de caractère(14)
PLV	distrsiren	Code SIREN de l'organisme exploitant (départemental)	Chaîne de caractère(9)
PLV	plvconformiterefbacterio	Conformité bactériologique du prélèvement aux références de qualité	Chaîne de caractère(1)
PLV	plvconformiterefchimique	Conformité chimique du prélèvement aux références de qualité	Chaîne de caractère(1)
PLV	cddeptsandre	Code SANDRE du département gestionnaire (DD-ARS)	Chaîne de caractère
PLV	dtautorisation	Date d'autorisation AEP (alimentation en eau potable) : date de l'arrêté préfectoral d'autorisation du captage au titre du code de la santé.	Date
PLV	champcaptant	Cet attribut permet de préciser si le captage appartient ou non à un champ captant. On appelle champ captant, tout prélèvement multiple dans une nappe identifiée comme étant unique (même hydrogéologie et même qualité d'eau brute et même périmètre de protection rapprochée) et pour lequel on aura unicité des pièces administratives.	Chaîne de caractère(1)
PLV	codebrgm	Numéro de code du captage défini par le bureau régional géologique et minier (BRGM) lors de l'intégration de l'ouvrage dans la banque de données du sous-sol (BSS).	Chaîne de caractère
PLV	codebss	Information complémentaire du code du captage défini par le bureau régional géologique et minier (BRGM)	Chaîne de caractère

		lors de l'intégration de l'ouvrage dans la banque de données du sous-sol (BSS). Il permet l'identification du point de puisage au sein d'un dossier de cette base de données.	
PLV	dmajplv	Date de dernière mise à jour avant qualification des résultats (calcul de la conformité)	Date
PLV	dmodifplv	Date de dernière modification du prélèvement	Date
PLV	dmodifins	Date de dernière modification l'installation	Date
PLV	representativite	Représentativité du prélèvement	Chaîne de caractère(1)
PLV	coord_x	Coordonnée X du prélèvement en Lambert 93 (vide pour les captages et stations de traitement-production)	Numérique
PLV	coord_y	Coordonnée Y du prélèvement en Lambert 93 (vide pour les captages et stations de traitement-production)	Numérique
RESULT	cddept	Département gestionnaire (DD-ARS)	Chaîne de caractère(3)
RESULT	referenceprel	Code du prélèvement	Chaîne de caractère(11)
RESULT	cdanalyse	Code SISE-Eaux de l'analyse laboratoire	Chaîne de caractère(11)
RESULT	refechantillonlabo	Référence de l'analyse pour le laboratoire	Chaîne de caractère
RESULT	datereceptionechant	Date de dépôt de l'analyse	Date
RESULT	cdlaboratoire	Code SISE-Eaux du Laboratoire	Chaîne de caractère(4)
RESULT	laboratoire	Code SIRET du laboratoire	Chaîne de caractère(14)
RESULT	cdtypeanalyse	Code du type d'analyse	Chaîne de caractère(11)
RESULT	analysecdorganisme	Code SISE-Eaux de l'organisme payeur de l'analyse	Chaîne de caractère(8)
RESULT	analysedate	Date de fin d'analyse	Date
RESULT	insituana	Type de résultat Terrain ou Laboratoire	Chaîne de caractère(1) T/L
RESULT	cdparametre	Code SANDRE du paramètre	Numérique (5)
RESULT	cdparametresiseeaux	Code SISE-Eaux du paramètre	Chaîne de caractère(10)
RESULT	rqana	Résultat	Chaîne de caractère(8)
RESULT	rssigne	Signe du résultat (<>+)	Chaîne de caractère(1) </>/+/-
RESULT	rsana	Traduction du résultat	Chaîne de caractère(6)
RESULT	cduniterferencesiseeaux	Unité	Chaîne de caractère(7)
RESULT	cduniterference	Code SANDRE Unité	Chaîne de caractère
RESULT	cdfractionanalyse	Code de la fraction analysée	Chaîne de caractère(3)
RESULT	sandrelaboratoire	Code SANDRE du laboratoire	Chaîne de caractère
RESULT	representativite	Représentativité du résultat	Chaîne de caractère(1)
PAR	cdparametresiseeaux	Code SISE-Eaux du paramètre	Chaîne de caractère(10)
PAR	cdparametre	Code SANDRE du paramètre	Numérique (5)
PAR	libMAJparametre	Nom du paramètre en majuscule	Chaîne de caractère
PAR	libMINparametre	Nom du paramètre en minuscule	Chaîne de caractère
PAR	libWEBparametre	Nom du paramètre "grand public"	Chaîne de caractère
PAR	cdfamilleparam	Code Famille du paramètre	Numérique (2)
PAR	libfamilleparam	Libellé Famille du paramètre	Chaîne de caractère
PAR	qualitparam	Paramètre qualitatif -> O Paramètre quantitatif -> N	Numérique (1) O/N
PAR	casparam	Code CAS du paramètre	Numérique (15)
PAR	statutparam	Statut du paramètre dans SISE-Eaux : Paramètre utilisable -> ACTIF Paramètre qui n'est plus utilisable -> GELE	Chaîne de caractère
PAR	sandreunite	Code SANDRE de l'unité	Chaîne de caractère
PAR	sandremethode	Code SANDRE de la méthode d'analyse	Chaîne de caractère
PAR	sandrefraction	Code SANDRE de la fraction analysée	Chaîne de caractère
MOP	finaliteprel	Motif du prélèvement	Chaîne de caractère(2)
MOP	libfinaliteprel	Libellé du motif de prélèvement	Chaîne de caractère
MOP	statutfinaliteprel	Statut du motif de prélèvement	Chaîne de caractère
CPLV	cdposition	Code position	Chaîne de caractère(1)
CPLV	libposition	Libellé position	Chaîne de caractère
CPLV	cdvaleur	Code valeur	Chaîne de caractère(1)
CPLV	libvaleur	Libellé valeur	Chaîne de caractère
CPLV	statutconditionprel	Statut de la condition de prélèvement	Chaîne de caractère
NAE	inae	Nature de l'eau	Chaîne de caractère(3)
NAE	inae	Libellé de la nature de l'eau	Chaîne de caractère
NAE	statutnae	Statut de la nature de l'eau	Chaîne de caractère

FRT	cdfractionanalyse	Code de la fraction analysée	Chaîne de caractère(3)
FRT	libfractionanalyse	Libellé de la fraction analysée	Chaîne de caractère
FRT	support_preleve	Support prélevé	Chaîne de caractère
FRT	statutfractionanalyse	Statut de la fraction analysée	Chaîne de caractère

En bleu, les champs ajoutés dans la dernière mise à jour du format d'export.

La colonne **referenceprel** représente la clé de jointure entre les fichiers de prélèvements (PLV) et de résultats d'analyse (RESULT) :



DESCRIPTION DETAILLÉE DES CHAMPS

1. INS – INSTALLATION

Les installations sont des entités virtuelles, conceptuelles, destinées à décrire le support des points de surveillance de la qualité de l'eau aux différentes étapes de la production/distribution de l'eau.

1.1. CDDEPT

Code du département de l'Agence Régionale de Santé (ARS) gestionnaire de l'installation et des mesures qui y sont effectuées.

1.2. CDRESEAU

Code d'identification de l'installation.

1.3. NOMRESEAU

Nom de l'installation.

1.4. TYPE D'INSTALLATION

Typologie des installations selon leur nature : installations de captage des ressources, de traitement des eaux brutes, ou de distribution des eaux traitées.

1.4.1. codetypeinstallation

Code du type d'installation.

- Les captages (**CAP**) et les mélanges de captages (**MCA**) correspondent à des points (ou des zones) de puisage de l'eau brute dans le milieu naturel : les prélèvements effectués sur ces installations sont destinés à qualifier la qualité de l'eau à la ressource.
- Les stations de traitement-production (**TTP**) sont destinées à caractériser de manière simple l'ensemble des traitements subis par l'eau entre le captage et sa mise en distribution. Les prélèvements réalisés en sortie de TTP permettent de suivre la qualité de l'eau produite au point de mise en distribution.
- Les unités de distribution (**UDI**) correspondent aux réseaux (ou portions de réseaux) de distribution dans lesquels la qualité de l'eau est réputée homogène et ayant un même exploitant et un même maître d'ouvrage (unité de gestion).

1.4.2. nomtypeinstallation

Libellé du type d'installation.

1.5. NATURE DE L'EAU

Indicateur de l'origine de l'eau de l'installation (eau d'origine souterraine, superficielle, eaux mélangées...).

1.5.1. inae

Codification sur 3 caractères de la nature de l'eau.

- Le code **ESO** caractérise une ressource d'eau souterraine (nappe phréatique, nappe alluviale, etc...)

- Le code **ESU** caractérise une ressource d'eau de surface : il s'agit des eaux naturellement ouvertes sur l'atmosphère, y compris les fleuves, les rivières, les lacs, les réservoirs, les ruisseaux, les lacs de barrage, les mers, les estuaires, etc.
- Le code **EMI** caractérise les eaux mixtes pour les stations de traitement production et les unités de distribution positionnées en aval d'installations dont la nature de l'eau n'est pas identique.
- La valeur **MER** concerne les eaux de mer, qui sont ensuite traitées par par désalinisation.

[1.5.2. Inae](#)

Libellé de la nature de l'eau.

[1.5.3. statutnae](#)

Etat de la nature de l'eau (code actif/gelé).

1.6. ORGANISME EXPLOITANT

Organisme auquel est confiée l'exploitation de l'installation.

[1.6.1. DISTRcode](#)

Identifiant de l'exploitant de l'installation.

[1.6.2. DISTRlib](#)

Nom de l'exploitant.

[1.6.3. Siret](#)

Code SIRET de l'exploitant.

[1.6.4. Siren](#)

Code SIREN de l'exploitant, extrait à partir du code Siret (9 premiers caractères).

1.7. CODE BRGM

Dans le cas d'un captage, ce champ correspond au numéro de code du captage défini par le bureau régional géologique et minier (**BRGM**) lors de l'intégration de l'ouvrage dans la banque de données du sous-sol (BSS).

2. PSV – POINT DE SURVEILLANCE

Un point de surveillance PSV est un lieu identifié et localisé sur lequel des prélèvements d'eau sont effectués. Situé sur une installation, il correspond à un point ou une zone de surveillance réputée homogène, et peut faire l'objet de prélèvements d'eau dans le cadre de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH).

2.1. CDPOINTSURV

Code du point de surveillance attribué automatiquement lors de sa création .

2.2. NOMPOINTSURV

Libellé du point de surveillance.

2.3. INSEECOMMUNE

Code INSEE de la commune sur laquelle est situé le PSV.

2.4. NOMCOMMUNE

Nom de la commune sur laquelle est situé le PSV.

3. PLV – PRELEVEMENT

Au sens strict, il s'agit de l'acte de constitution d'un échantillon d'eau, à l'occasion d'une visite, dans le but d'en investiguer un ou plusieurs composants de nature physique, chimique ou biologique.

Dans la base de données SISE-Eaux, ce terme ne vise pas seulement l'action de prélever mais recouvre l'ensemble des opérations associées à une visite depuis le prélèvement lui-même jusqu'à la rédaction de la conclusion du prélèvement, en passant par la ou les analyses laboratoires réalisées sur l'échantillon. Ils correspondent à l'ensemble des opérations associées à une visite :

- données caractérisant ce prélèvement (lieu, date, motif, nom du préleveur, payeur etc..) ;
- résultat des observations et analyses de terrain ;
- analyses de laboratoire réalisées sur les échantillons prélevés ;
- interprétation et conclusion sanitaire.

3.1. REFERENCEPREL

Identifiant du prélèvement ; il s'agit d'un numéro attribué par le système garantissant son unicité.

3.2. DATEPREL

Date du prélèvement correspondant à la date à laquelle le prélèvement d'échantillon a été réalisé. Dans le cas où il n'y a pas constitution d'échantillon (mesures in situ), il s'agit de la date de la visite.

3.3. HEUREPREL

Heure et minute à laquelle le prélèvement a été effectué.

3.4. MOTIF DU PRELEVEMENT

Caractéristique du prélèvement définissant son but, sa finalité (contrôle sanitaire de routine, prélèvement supplémentaire de confirmation...).

3.4.1. Finaliteprel

Code de 2 caractères identifiant chaque motif de prélèvement.

CD	CONTROLE COMPLEMENTAIRE ARS
CP	CONTRÔLE SANITAIRE PLOMB, CUIVRE ET NICKEL DANS LES EDCH
CS	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL
CV	CONTROLE COMPLEMENTAIRE VOLONTAIRE
S1	CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES
S2	CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX BRUTES
S3	CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - TENDANCE DEFAVORABLE
S4	CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - DEROGATION
S5	CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EPIDEMIE
S6	CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - PARAMETRE SANS NORME AVEC DANGER POTENTIEL
S7	CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - TRAVAUX EN COURS
S8	CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - RESEAUX INTERIEURS

3.4.2. Libfinaliteprel

Libellé du motif de prélèvement.

3.4.3. Statutfinaliteprel

Statut du motif de prélèvement (actif / gelé).

3.5. REPRESENTATIVITE DU PRELEVEMENT

Statut attribué par l'ARS au prélèvement réalisé sur un point de surveillance à une date donnée.

Un prélèvement est déclaré représentatif (valeur « O ») lorsqu'il est considéré comme caractéristique de l'eau de l'installation principale, fonctionnant effectivement dans le cadre de son usage direct normal au moment du prélèvement.

Exemples :

- les prélèvements réalisés sur un captage ou mélange de captage sont représentatifs de la qualité de la ressource s'ils caractérisent la qualité de l'eau susceptible d'être captée pour produire de l'eau potable. (contrairement aux stations de traitement des eaux (TTP) ou unités de distributions (UDI), le fait d'être classé en usage AEP signifie qu'il s'agit d'une ressource en eau potable, Cette qualification n'est pas mise en sommeil lors d'un arrêt temporaire du captage;
- les prélèvements réalisés sur une station de traitement des eaux (TTP) sont représentatifs de la qualité de l'eau au point de première mise en distribution. Ils caractérisent la qualité de l'eau introduite dans une unité de distribution (UDI) et effectivement consommée par toute une partie de la population de cette UDI/ Dans ce cas, c'est toujours exclusivement la qualité de l'eau dans le réseau public de distribution qui est visé.
- un prélèvement effectué sur une unité de distribution (UDI) est représentatif dès lors qu'il caractérise l'eau effectivement consommée par tout ou partie de la population de l'UDI.

Les valeurs autorisées : "O"(représentatif), "N" (non représentatif), "P" (représentatif du point) sont définies dans la table nationale "Représentativité"

Ne pas confondre avec une éventuelle notion de validité.

Les résultats non représentatifs sont donc bien des résultats valides dès lors qu'ils sont enregistrés (cf. plv complet oui/non)

La représentativité « P » (pour ponctuelle) a été introduite par la circulaire DGS/SD7A n° 633 du 30 décembre 2003 - annexe 9- pour identifier les cas où la qualité mesurée sur l'unité de distribution (UDI) n'est pas celle du réseau public de distribution mais exclusivement celle du point de surveillance, en particulier dans le cas des analyses de métaux (cuivre, nickel, plomb). **Les résultats liés à des prélèvements de représentativité 'P' doivent donc être interprétés avec précaution, et ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de l'eau distribuée sur le réseau.**

Valeurs possibles : "O" (représentatif), "N" (non représentatif), "P" (représentativité ponctuelle).

3.6. CONCLUSIONPREL

Conclusion sanitaire du prélèvement regroupant l'ensemble des recommandations et conclusions sanitaires de l'ARS sur l'ensemble des observations, mesures de terrain et résultats d'analyses de laboratoire associés à un prélèvement.

3.7. TYPE D'EAU DU PRELEVEMENT

Le type d'eau est un attribut du PLV (ou du PSV) destiné à définir le type de norme (exigence de qualité) applicable à l'eau à cet endroit-là, à ce moment-là et par paramètre : il correspond à la norme généralement applicable à l'eau de l'installation dans le cadre de son usage direct normal à la date du prélèvement.

La valeur par défaut est celle du type d'eau du point de surveillance, mais peut être différente au niveau du prélèvement.

3.7.1. Cdtypeeau

Code de 2 caractères identifiant chaque type d'eau.

A	AUTRES TYPES D'EAU
A1	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A1
A2	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A2

A3	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3
B	EAU BRUTE SOUTERRAINE
B2	Emergence eau cond. (Ar 14/03/07-IA)
CD	EAU DE SOURCE CONDITIONNEE
DY	EAU UTILISEE EN DIALYSE
EB	EAU DE BAIGNADE
MI	EAU MINERALE CONDITIONNEE
MP	EAU DE MER PROPRE
N1	MI Nourrisson
N2	CD Nourrisson
PI	EAU DES BASSINS DES PISCINES
PO	Eau cond. potabilisée (Ar 14/03/07)
S	EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
T	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
T1	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
T2	ESU+ESO TURB >2 POUR TTP >1000 M3J
T3	ESU+ESO TURB >2 POUR TTP <1000 M3J
TH	Eau thermale (arrêté du 19/06/00)

3.7.2. Libtypeeau

Libellé du type d'eau.

3.8. CONFORMITE DU PRELEVEMENT

3.8.1. plvconformitebacterio

Indicateur de la conformité des paramètres microbiologiques aux limites de qualité en vigueur au moment du prélèvement pour le type d'eau considéré.

Valeurs possibles : "blanc", "C=conforme", "N=non conforme", "S (sans objet lorsqu'aucun paramètre microbio n'a été mesuré)".

3.8.2. plvconformitechimique

Indicateur de la conformité des paramètres chimiques aux limites de qualité en vigueur au moment du prélèvement pour le type d'eau considéré (et en prenant en compte les dérogations éventuelles en cours pour l'installation concernée).

Valeurs possibles : "blanc", "C=conforme", "N=non conforme", "D=conforme dans le cadre d'une dérogation", "S (sans objet lorsqu'aucun paramètre chimique n'a été mesuré)".

3.8.3. plvconformiterefbacterio

Indicateur de la conformité des paramètres microbiologiques aux références de qualité en vigueur au moment du prélèvement pour le type d'eau considéré.

Valeurs possibles : "blanc", "C=conforme", "N=non conforme", "S (sans objet lorsqu'aucun paramètre microbio n'a été mesuré)".

3.8.4. plvconformiterefchimique

Indicateur de la conformité des paramètres chimiques aux références de qualité en vigueur au moment du prélèvement pour le type d'eau considéré (et en prenant en compte les dérogations éventuelles en cours pour l'installation concernée).

Valeurs possibles : "blanc", "C=conforme", "N=non conforme", "S (sans objet lorsqu'aucun paramètre chimique n'a été mesuré)".

3.9. PLVCOMPLET

Etat du prélèvement indiquant si celui-ci remplit les conditions pour être exporté. Un prélèvement est complet lorsque toutes les données du prélèvement et de ses analyses sont renseignées (résultats d'analyse et conclusion ARS inclus) et validées par l'ARS.

3.10. PLVCDORGANISMEPAYEUR

Code de l'organisme payeur du prélèvement dans la base de données. Les frais de prélèvement sont soit à la charge de l'ARS (gratuit), soit à la charge d'un organisme (en général l'exploitant de l'installation sur laquelle a été effectué le prélèvement).

3.11. TYPEVISITE

Caractéristique du prélèvement codée sur 9 caractères maximum permettant de le référencer par rapport aux types d'analyse définis par la réglementation : RP, RS, P1, P2, D1, D2.

Les deux premiers caractères du type de visite local sont définis dans une table nationale des types de visite :

- Tout type de visite commençant par R est réservé aux prélèvements réalisés sur les points de surveillance à la ressource. Une visite de type R* ne peut être réalisée que sur l'eau brute d'un captage.
- Une visite de type D1 ou D2 ne peut être réalisée que sur l'eau distribuée.
- Une visite de type P1 ou P2 ne peut être réalisée que sur l'eau traitée en sortie d'installation de traitement, transport, production (TTP), au point de mise en distribution (sauf cas particulier des eaux distribuées sans traitement où la visite est réalisée sur le captage).

Code	Type de visite	Code SANDRE
AC	APRES CONDITIONNEMENT	
AS	AVANT SOUTIRAGE	
AU	AUTRE TYPE DE VISITE	AU
D1	D1 EN DISTRIBUTION	
D2	D1+D2 EN DISTRIBUTION	
DD	EN DISTRIBUTION (DECRET 03/01/89)	DD
EA	ENTREPRISE ALIMENTAIRE NON RACCOR.	
ER	EAU DE RINCAGE-ANNEXE II (DECRET 03	ER
MT	MATERIEL -ANNEXE II DECRET 03/01/89	
P+	AVANT DISTRIBUTION: DECRET 03/01/89	P+
P1	P1 AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION	P1
P2	P1+P2 POINT DE MISE EN DISTRIBUTION	
PI	PISCINE	
RP	AU PUISAGE AVANT TRAITEMENT ESO	RP
RS	AU PUISAGE AVANT TRAITEMENT ESU	RS
TD	DISTRIBUTION THERMALE	DD
TR	RESSOURCE THERMALE	TR
TU	POINT D'USAGE THERMAL	

3.12. PRELEVEUR

Code SIRET de l'organisme auquel appartient le préleveur.

3.13. CONDITION DU PRELEVEMENT

Indicateur permettant de mémoriser, grâce à un code de 3 caractères, les conditions dans lesquelles a été effectué le prélèvement. La caractérisation des conditions de prélèvement ne s'applique qu'aux prélèvements réalisés en distribution (sur les points de surveillance des UDI).

3.13.1. Plvcondition

Conditions du prélèvement codées sur 3 caractères : le premier caractère spécifie le site de prélèvement par rapport au réseau public, le deuxième caractère spécifie les conditions de purge préalable au prélèvement, le troisième caractère spécifie la procédure de préparation du robinet (désinfection/flambage).

3.13.2. Cdposition

Numéro de position : 1^{ère} (1), deuxième (2) ou troisième (3)

3.13.3. Libposition

Descriptif associé à la position :

- Position 1 Site du PLV par rapport au réseau public
- Position 2 Conditions de purge du robinet avant le PLV
- Position 3 Procédure de préparation du robinet

3.13.4. Cdvaleur

Code de la valeur B, C, D, F, I, L, M, N, P, S, X.

Valeurs possibles en position 1 :

B : prélèvement effectué sur la partie publique de la canalisation de branchement, c'est-à-dire sur la partie de canalisation de branchement allant de la canalisation de distribution à la vanne de fermeture du compteur.

C : prélèvement effectué en aval immédiat du compteur, ou en un lieu très proche duquel le préleveur a une visibilité incontestable lui permettant d'évaluer le volume à purger pour atteindre l'eau de la canalisation publique pratiquement sans risque de sous-estimation.

I : prélèvement effectué dans sur un réseau intérieur simple (en un point plus éloigné du réseau Intérieur mais avec néanmoins une visibilité du réseau qui paraît suffisante pour estimer le volume à purger pour atteindre l'eau de la canalisation publique sans risque d'erreur important).

L : prélèvement effectué sur un réseau intérieur complexe ou long (en un point très éloigné du compteur et/ou avec un réseau de structure trop complexe ou trop cachée pour que le préleveur puisse, sans risque important de le sous estimer, évaluer le volume à purger pour atteindre l'eau de la canalisation publique).

P : prélèvement effectué directement sur une canalisation du réseau de distribution Public.

La notion de longueur ou de complexité est à mettre en relation avec la visibilité et l'estimation du temps de purge

Valeurs possibles en position 2 :

D (Demi-heure) : prélèvement après simple purge du robinet et stagnation contrôlée de 30 minutes (purge limitée, correspondant au moins à la vidange du robinet).

I (Intérieur) : prélèvement effectué après une purge délibérément limitée pour caractériser la qualité de l'eau du réseau intérieur.

M : prélèvement après simple purge du robinet et stagnation contrôlée de moins de 30 minutes.

N (Normal) : prélèvement effectué après une purge normale visant à caractériser l'eau du réseau public.

P : prélèvement après simple purge du robinet et stagnation contrôlée de plus de 30 minutes.

S : prélèvement effectué sans aucune purge du robinet.

X : prélèvement après simple purge du robinet et temps de stagnation inconnu.

Valeurs possibles en position 3 :

D : prélèvement effectué après désinfection sans flambage.

F : prélèvement effectué après désinfection incluant un flambage.

N : prélèvement effectué sans désinfection du robinet.

3.13.5. Libvaleur

Libellé associé au code valeur

pos	val	lval
1	-	Inconnu
1	B	Sur la partie publique de la canalisation de branchement
1	C	En aval immédiat du compteur
1	I	Sur un réseau intérieur simple
1	L	Sur un réseau intérieur complexe ou long
1	P	Directement sur une canalisation du réseau de distribution public
2	-	Inconnues
2	D	(Demi-heure) Simple purge et stagnation contrôlée de 30 minutes
2	I	(Intérieur) Purge limitée pour caractériser l'eau du réseau intérieur
2	M	(Moins d'une demi-heure) Simple purge et stagnation contrôlée de moins de 30 min
2	N	(Normal) Purge normale visant à caractériser l'eau du réseau public
2	P	(Plus d'une demi-heure) Simple purge et stagnation contrôlée de plus de 30 min
2	S	(Sans) Sans purge
2	X	Simple purge et temps de stagnation inconnu
3	-	Inconnue
3	D	Désinfection sans flambage
3	F	Désinfection avec flambage
3	N	Sans désinfection

3.13.6. Statutconditionprel

Statut de la condition de prélèvement (actif / gelé)

4. RESULT – RESULTAT D'ANALYSE

4.1. PARAMETRE

Un paramètre est une propriété de l'eau faisant l'objet d'analyses ou de mesures afin d'apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages de l'eau au point de surveillance.

On distingue deux types de paramètres : quantitatif et qualitatif. Les paramètres de type quantitatif peuvent présenter une infinité de résultats, alors que les paramètres qualitatifs ne peuvent prendre qu'un nombre limité de valeurs prédéfinies pour chacun d'eux.

4.1.1. [Cdunitereferencesiseeaux](#)

L'unité de mesure du paramètre est l'unité (par exemple : mg, µg/L, NFU) définie pour ce paramètre par la réglementation des eaux d'alimentation en vigueur.

4.1.2. [Cdunitereference](#)

Le code SANDRE de l'unité du paramètre est l'identifiant numérique attribué par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (SANDRE) à l'unité de référence.

4.1.3. [Cdparametresiseeaux](#)

Le code SISE-Eaux du paramètre est un identifiant alphanumérique sur 7 positions maximum, associé à chaque paramètre. Lorsque c'est possible, le symbole chimique est retenu comme identifiant (NO₃, AS...) pour le rendre signifiant.

4.1.4. [Cdparametre](#)

Le code SANDRE du paramètre est l'identifiant numérique attribué par le SANDRE à chaque paramètre enregistré par le SANDRE.

4.1.5. [libMAJparametre](#)

Nom du paramètre en majuscule.

4.1.6. [libMINparametre](#)

Nom du paramètre : Libellé associé à chaque code paramètre, composant la dénomination du paramètre sous forme de texte libre de 35 caractères maximum.

4.1.7. [libWEBparametre](#)

Nom du paramètre "grand public" affiché sur le site internet 'Eau Potable'.

4.1.8. [Qualitparam](#)

Nature du paramètre qualitatif (O) ou quantitatif (N).

4.1.9. [Casparam](#)

Code CAS (Chemical Abstract Service) du paramètre : Code international des produits chimiques et matières dangereuses.

[4.1.10. Statutparam](#)

Statut actuel du paramètre dans SISE-Eaux (actif / gelé).

Paramètre utilisable -> ACTIF

Paramètre qui n'est plus utilisable -> GELE

[4.1.11. Cdfamilleparam](#)

Code Famille du paramètre (Regroupement de paramètres selon des critères communs d'appartenance à un sous-groupe appelé famille : famille des paramètres microbiologiques, organoleptiques etc).

[4.1.12. Libfamilleparam](#)

Nom de la famille de paramètres, associé à chaque valeur du code de la famille, et permettant son identification au travers d'un texte signifiant de 35 caractères

[4.2. ANALYSE](#)

Ensemble des informations fournies par un laboratoire auquel a été confié un échantillon d'eau d'un prélèvement. Une analyse comporte notamment les résultats des mesures de paramètres au laboratoire ou sur le terrain ainsi que des commentaires ou des observations de terrain.

Un prélèvement peut faire l'objet de plusieurs analyses laboratoire.

[4.2.1. Cdanalyse](#)

Numéro d'analyse : Code de l'analyse à laquelle est rattaché le résultat ; il s'agit d'un numéro d'ordre attribué par le système SISE-EAUX.

[4.2.2. Refechantillonlabo](#)

Référence laboratoire : Numéro ou code de référence donné par le laboratoire à l'échantillon du prélèvement qui lui a été confié pour analyse par le préleveur.

[4.2.3. Datereceptionechant](#)

La date de dépôt est la date à laquelle le préleveur a remis l'échantillon du prélèvement au laboratoire.

[4.2.4. Cdlaboratoire](#)

Code SISE-Eaux du laboratoire ayant réalisé l'analyse.

[4.2.5. Laboratoire](#)

Code SIRET du laboratoire ou de l'organisme dont dépend le laboratoire. Le numéro SIRET (Système d'Identification du Répertoire des ETablissements) est un identifiant géographique d'un établissement ou d'une entreprise attribué par l'INSEE.

[4.2.6. Cdtypeanalyse](#)

Attribut de l'analyse laboratoire, le type d'analyse correspond à une liste de paramètres dont la mesure a été demandée au laboratoire auquel a été confié un échantillon du prélèvement. Il s'agit d'une aide à la saisie qui permet de stocker des listes prédéfinies de paramètres à analyser correspondant aux analyses les plus courantes.

[4.2.7. Analysecdorganisme](#)

Code de l'organisme payeur de l'analyse laboratoire. La valeur par défaut est l'organisme payeur du prélèvement, lui-même ayant pour valeur par défaut l'organisme exploitant.

[4.2.8. Analysedate](#)

La date de fin d'analyse correspond à la date de validation de l'ensemble des résultats de l'analyse par le laboratoire.

4.3. RESULTAT PARAMETRIQUE D'ANALYSE

Ensemble d'informations associées à chaque paramètre d'une analyse, permettant de décrire le résultat de la mesure (résultat brut, signe, valeur traduite..), son contexte et sa portée.

[4.3.1. Insituana](#)

Attribut du résultat d'analyse indiquant si la mesure du paramètre a été effectuée *in situ* sur le terrain (T) ou au laboratoire (L).

[4.3.2. Cdparametre](#)

Code SANDRE du paramètre (identifiant numérique attribué par le SANDRE à chaque paramètre enregistré par le SANDRE).

[4.3.3. Cdparametresiseeaux](#)

voir ci-dessus dans 'Paramètres'.

[4.3.4. Cdfracionanalyse](#)

Code de la fraction analysée (composant du support sur lequel porte l'analyse).

[4.3.5. Rgana](#)

Le résultat de l'analyse physico-chimique ou microbiologique d'un paramètre est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif. Il résulte de la mesure du paramètre soit *in situ* par le préleveur, soit par un laboratoire sur un échantillon du prélèvement.

Il s'agit du résultat « brut » de la mesure, exprimé en caractères alphanumériques (ex : traces, <0.02, 500...).

[4.3.6. Rssigne](#)

Signe du résultat alphanumérique de la mesure d'un paramètre. Le signe correspond au premier caractère du champ <résultat> lorsque celui-ci est différent de « ? » et n'est pas numérique.

Les valeurs possibles sont : +, -, <, >, I (Incomptable), N (Non mesuré), P (Présence), T (Traces).

[4.3.7. Rsana](#)

Valeur traduite : équivalent numérique du résultat d'une mesure par application automatisée de règles de traduction prédéfinies.

4.4. FRACTION ANALYSEE

Composant du support sur lequel porte l'analyse. La liste des fractions analysées est administrée par le SANDRE. Cette liste est reproduite dans la table de référence 'FRT'

4.4.1. cdfractionanalyse

Code de la fraction analysée.

4.4.2. libfractionanalyse

Libellé de la fraction analysée. Trois grandes catégories de fractions sont définies :

- support brut ou entier (exemple, la fraction "eau brute" provenant du support "eau")
- fractions partielles (ex : particules < 10 mm)
- fractions organiques (ex : écaille de poisson..)

La fraction analysée est une partie du support (ex: particules inférieures à 2 mm pour les sédiments).

4.4.3. support_preleve

Support prélevé (le plus souvent 'EAU' pour les résultats de ce jeu de données, cependant des mesures indicatives de température de l'air peuvent être faites, par exemple).

4.4.4. Statutfractionanalyse

Statut actuel de la fraction analysée (actif/gelé).